



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 16 03 11

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMPTE DE GESTION 2015 – AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ, après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées article par article en rappelant les objectifs décidés fin 2015 sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		192 474.45	58 158.41		58 168.41	192 474.45

Opérations de l'exercice 2015	494 611.50	594 317.46	358 875.44	418 780.84	853 486.94	1 013 098.30
Totaux	494 611.50	786 791.91	417 043.85	418 780.84	911 655.35	1 205 572.75
Résultat de clôture		292 180.41		1 736.99		
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			157 178.00			
Restes à réaliser RECETTES						
besoin total de financement			155 441.01			

1 - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatif nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'en sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en co déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4- Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068 155 441.01 recettes d'investissement

au compte 002> 136 739.40 recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2015 à 14 voix POUR

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2015, à 15 voix POUR

fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 MARS 2016



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 16 03 12

Objet : VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Maire expose : taux actuels

Habitation > 13.80 %

Foncier bâti > 14.22 %

Foncier non bâti > 45.57 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux

Le conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE de retenir les taux suivants :

Habitation > 13.80 %

Foncier bâti > 14.22 %

Foncier non bâti > 45.57 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publiée et rendue exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 MARS 2016





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

Délibération 16 03 13

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

BUDGET PRIMITIF 2016

21 MARS 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission. Article par article, le budget primitif proposé est équilibré sans augmenter les taux des impôts, il donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Section de fonctionnement :

Dépenses	690 828.40€uros	Recettes	690 828.40 €uros
----------	-----------------	----------	------------------

Section d'investissement :

Dépenses	527 772.30 €uros	Recettes	527 772.30 €uros
----------	------------------	----------	------------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE la proposition de la commission des finances

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le BP 2016

fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 16 03 14

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE les propositions suivantes :

Amicale du Personnel > 6000.00 €

Couture et pause-café > 100.00 €

Les Archers > 500.00 €

Les aînés > 100.00 €

Le Comité des fêtes > 300 €

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 MARS 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les subventions ci-dessus

fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente cinq minutes.

=====

Délibération 16 03 15

DETR MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire expose le plan de financement pour la maison de santé :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	0 €	- DETR	64983.45 €	25%
TRAVAUX	229 856.05 €	- Etat (à détailler)		
Autres (permis de construire)	4 650.00 €	- Conseil général		0%
Architecte	19 537.76 €	- Conseil régional	51 986.76 €	20%
Coordinateur SPS	1 890.00 €	- Europe		
Contrôle technique	4 000.00 €	- CASO (à détailler)	51 986.76 €	20%
		- parlementaire	38 990.08 €	15 %
Coût total de l'opération	259 933.81 €	Sous-total	207 947.05 €	80%

Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		- Fonds propre	25 993.38 €	10%
		- Emprunts	25 993.38 €	10%
		- Crédit-bail		
		Sous-total	51 986.76 €	20%
TOTAL base éligible	€	Total de ressources	259 933.81€	100%

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DETR auprès de Madame la Préfète

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 MARS 2016



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente cinq minutes.

=====

Délibération 16 03 16

DETR PARKING

Monsieur le Maire expose le plan de financement pour le parking (place pour personne à mobilité réduite) Maison de santé :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	€	- DETR	7 564.40 €	20%
TRAVAUX	37 822.00 €	- Etat (à détailler)		
Autres (honoraires)		- Conseil général	9 455.50 €	25%
Architecte	€	- Conseil régional	€	%
Coordinateur SPS	€	- Europe		
		- Autre CASO	7 564.40 €	20%
		Parlementaire	3 782.20 €	10%
Coût total de l'opération	37 822.00 €	Sous-total	28 366.50 €	75%

Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		- Fonds propre	9 455.50 €	25%
		- Emprunts	€	%
		- Crédit-bail		
		Sous-total	9 455.50 €	25 %
TOTAL base éligible	€	Total de ressources	37 822.00 €	100%

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DETR auprès de Madame la Préfète

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 MARS 2016



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf mars deux mil seize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Messieurs Benoît BECQUET, Marc JONAS, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Alain ZEGRE, Michel BRAME Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoît BECQUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier mars deux mille seize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du premier mars deux mille seize est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 16 03 17

Monsieur le Maire expose le plan de financement pour solliciter le Soutien d'Investissement Public Local pour la maison de santé et le parking (place pour personne à mobilité réduite)

4 - Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	0 €	- SIPL	74 438.95 €	25%
TRAVAUX	267 678.05 €	- Etat (à détailler)		
Honoraires architecte	4 650.00 €	- Conseil général	14 887.79 €	05%
honoraires Architecte	19 537.76 €	- Conseil régional	59 551.16 €	20%
Coordinateur SPS	1 890.00 €	- Europe		
Contrôle technique	4 000.00 €	- CASO (à détailler)	59 551.16 €	20%
		- parlementaire	29 775.59 €	10 %

		- Fonds propre	14 887.79 €	05%
		- Emprunts	44 663.37 €	15%
		- Crédit-bail		
TOTAL base éligible	297 755.81€	Total de ressources	297 755.81€	100%

Après en avoir délibéré,

Le Conseil où l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Soutien d'Investissement Public Local
auprès de Monsieur le Préfet de Région

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quinze mars deux mille seize

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le quinze mars deux mille seize

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 MARS 2016